SIEC -ACADÉMIES DE CRETEIL PARIS VERSAILLES

# Convocation par épreuve année scolaire 2022-2023

au titre du Baccalauréat général 2023

Version 1 du 15/05/2023 à 12:21

N° candidat : 02148576659

Inscription n°: 002

Session: 2023

SIEC MAISON DES EXAMENS BUREAU DEGT2 7 RUE ERNEST RENAN 94749 ARCUEIL CEDEX Tél.: 01 49 12 23 00

MONSIEUR MOUCHES Valentin Gaston Sully 100 rue RPC Gilbert 92600 ASNIERES SUR SEINE

Né le: 19/11/2005

Identifiant National (INE): 081726144EC

Etablissement: LEGT AUGUSTE RENOIR - ASNIERES SUR SEINE

(0920131T)

Division de classe : T4

Baccalauréat général

Enseignements : Mathématiques / Numérique et sciences informatiques

Veuillez vous présenter <u>30</u> minutes avant le début de chaque épreuve, aux lieux, dates et horaires indiqués ci-dessous, muni (e) de cette convocation et de votre pièce d'identité.

# LEGT AUGUSTE RENOIR 137 RUE DU MENIL 92600 ASNIERES SUR SEINE

Philosophie Le mercredi 14 juin 2023 à 08:00 Durée : 4H00

Epreuve orale terminale (Grand oral) Le jeudi 22 juin 2023 à 14:00 Durée : 0H40

(0H20)\*

Epreuves orales de contrôle Le mercredi 05 juillet 2023 à partir de 08:30

LIRE ATTENTIVEMENT LE VERSO DE VOTRE CONVOCATION.

<sup>\*</sup> temps de préparation prévu pour l'épreuve inclus



# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ÉPREUVES TERMINALES - SESSION 2023 INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT



#### LA CALCULATRICE :

Lorsque le sujet l'autorise expressément, l'usage de la calculatrice, avec mode examen ou dépourvue de capacité mémoire interne (« type collège »), est accepté.

# LA PREVENTION DE LA FRAUDE - MATÉRIEL STRICTEMENT INTERDIT :

La possession et/ou l'utilisation de téléphones portables, de montres connectées ou de tout autre matériel de communication et/ou de stockage de données durant l'épreuve sont interdites.

## **DEFINITION DES EPREUVES:**

- philosophie: note de service du 11-2-2020 parue au BO spécial n°2 du 13 février 2020
- français: note de service du 23-7-2020 parue au BO spécial n°7 du 30 juillet 2020.
- grand oral : note de service du 27-7-2021 parue au BO n°31 du 26 août 2021

<u>RESULTATS</u>: les résultats seront accessibles gratuitement sur le site <u>http://resultats.siec.education.fr</u> le Mardi 4 juillet 2023 à partir de 10h.

Votre relevé de notes sera disponible directement dans votre compte CYCLADES.

#### **Important:**

- Si vous êtes **admis au second groupe** (moyenne entre 8 et 9,99 sur 20), il est impératif de venir retirer votre relevé de notes et communiquer le choix de vos épreuves de 2<sup>nd</sup> groupe dans le <u>centre de</u> délibération (centre d'épreuves orales de contrôle) indiqué au recto de cette convocation.

Les oraux du second groupe se dérouleront dans ce centre à partir du 5 juillet.

### **ÉPREUVE DE REMPLACEMENT:**

En cas d'absence à l'épreuve pour cause de force majeure dûment constatée, vous devrez adresser une demande écrite d'inscription à l'épreuve de remplacement.

Délai : sous 3 jours ouvrés (cachet de la poste faisant foi) à compter de la date de l'épreuve

Pièces à fournir : convocation du candidat +

- <u>En cas de maladie</u> : certificat médical établi antérieurement ou au jour de l'épreuve, stipulant l'incapacité du candidat à passer la ou les épreuve(s)
- <u>Décès d'un proche</u> : certificat de décès (seuls les ascendants et les descendants directs ouvrent droit à une inscription à une épreuve de remplacement)
- Ou tout autre document justifiant d'une absence pour cause de force majeure (cause irrésistible, imprévisible et extérieure)

Adresse d'envoi de la demande :

SERVICE INTERACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS
DEGT2 (précisez votre département d'inscription)
7 RUE ERNEST RENAN
94749 ARCUEIL CEDEX

Les épreuves de remplacement auront lieu au mois de septembre.

<u>Attention</u> : si vous vous êtes présenté(e) à l'épreuve, vous ne pourrez pas être inscrit(e) à l'épreuve de remplacement.

Pour toute information sur le règlement des examens, consultez le site <a href="https://siec.education.fr">https://siec.education.fr</a>

Le port du masque lors des épreuves reste possible pour toute personne qui le souhaite.